

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AFR 25/012/2007 (Public)

Bulletin n° : 115

ÉFAI

19 juin 2007

Éthiopie. Condamnation de prisonniers d'opinion et de défenseurs célèbres des droits humains

Un tribunal éthiopien a condamné 38 accusés ce 11 juin, lors du procès fleuve de dirigeants du parti d'opposition Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), de journalistes et de militants de la société civile. Ces 38 personnes avaient refusé de présenter une défense, car elles estimaient qu'elles ne bénéficieraient pas d'un procès équitable. Après l'achèvement de la plaidoirie de l'accusation, les juges ont déclaré les 38 accusés « *coupables des chefs d'inculpation* », ainsi que cinq personnes vivant à l'étranger jugées par contumace, et trois maisons d'édition. Le procès se poursuit pour neuf accusés, qui présenteront une défense.

Ces 38 personnes ont été reconnues coupables d'infractions politiques passibles de la peine de mort ou d'une longue peine de prison. L'accusation doit proposer des verdicts le 9 juillet, mais aucune date n'a été donnée pour le prononcé de la peine par les juges, après les demandes de l'accusation.

Les 38 accusés ont tous été reconnus coupables d'« *outrage à la constitution* », certains d'« *obstruction au processus constitutionnel* » et d'« *affaiblissement de la capacité défensive de l'État* » ; cinq personnes ont été reconnues coupables de « *provocation, organisation ou direction d'une rébellion armée* ».

Parmi les condamnés, déjà détenus depuis dix-huit mois, figurent Mesfin Woldemariam, âgé de soixante-seize ans, fondateur et ancien président du Conseil éthiopien des droits humains ; Berhanu Negga, maire élu d'Addis-Abeba et professeur d'économie à l'université ; Yakob Hailemariam, professeur de droit à l'université et ancien procureur des Nations unies au Tribunal pénal international pour le Rwanda ; Birtukan Mideksa, ancienne juge, et Andualem Ayele, rédacteur en chef du journal *Etiop*. Ces personnes figurent parmi les accusés qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion, détenus pour avoir exercé pacifiquement leur droit légitime à la liberté d'expression et d'association.

Le procès se poursuit pour neuf accusés et une maison d'édition, sous des chefs d'inculpation similaires. Les accusés doivent présenter leur défense ce 12 juillet. Parmi ces personnes figurent David Bekele de l'agence internationale de développement ActionAid, Netsanet Demissie de l'Organisation pour la justice sociale en Éthiopie, deux journalistes, et un parlementaire élu de l'opposition. Amnesty International considère ces personnes comme des prisonniers d'opinion.

Cet important procès politique s'est ouvert en mai 2006, en lien avec des manifestations de juin et novembre 2005 protestant contre des fraudes présumées. Les manifestations ont débuté pacifiquement mais les forces gouvernementales les ont dispersées, abattant 193 personnes au total, et blessant 765 hommes, femmes et enfants.

Le 10 avril 2007, 28 accusés avaient été libérés, les juges ayant décidé d'un non lieu après la plaidoirie de l'accusation. Quatre autres procès de membres et sympathisants du CUD se déroulent également à Addis-Abeba. L'audience du procès de Kifle Tigeneh, prisonnier d'opinion et l'un des dix membres du parti d'opposition élus au parlement en mai 2005, est suspendue jusqu'au 29 octobre.

Amnesty International renouvelle son appel à la libération inconditionnelle des prisonniers d'opinion encore en procès. Notre organisation exprime également ses craintes que l'accusation puisse demander

la peine capitale, et que les juges puissent la prononcer, même si Amnesty International note que le Premier ministre Meles Zenawi aurait déclaré qu'il n'y aurait pas de condamnation à mort.

Amnesty International continue d'observer le procès pour déterminer s'il est mené dans le respect des normes internationales d'équité.